

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



## Gaz Naturel Gazeux (GNG)

Date : 10-11-2015

No. FDS 001

Version 1.02

Dernière édition : 12-12-2017

### 1. Identification du produit

<b>Nom du produit</b>	Gaz Naturel Gazeux
<b>Référence</b>	Aucune
<b>Formule chimique</b>	CH <sub>4</sub>
<b>Type de produit</b>	
<b>Usages</b>	Combustible ou charge d'alimentation dans divers procédés Mélange d'hydrocarbures pétroliers
<b>Synonyme(s)</b>	GNG, gaz naturel gazeux
<b>Fournisseur</b>	Énergir 1717, rue du Havre Montréal (Québec) Canada H2K 2X3 1 514 598 3339
<b>Téléphone d'urgence</b>	1 855 598 8111
<b>Site internet</b>	<a href="http://www.energir.com">www.energir.com</a>

### 2. Identification des dangers

Classification du produit	Catégorie	Code
<b>Gaz inflammables</b>	1	H220
<b>Gaz sous pression</b>	Gaz comprimé	H280
<b>Asphyxiants simples</b>	1	

Symboles de danger SGH



**Mention d'avertissement** DANGER - ATTENTION

**Mentions de dangers**

H220 : Gaz extrêmement inflammable

H280 : Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur

**Conseils de prudence**

**Général** S.O.

**Prévention**

P202 : ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

P210 : tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute source d'ignition. Ne pas fumer.

**Intervention**

P377 : fuite de gaz enflammé : ne pas éteindre si la fuite ne pas être arrêtée sans danger.

P381 : en cas de fuite, éliminer toutes les sources d'ignition.

**Stockage**

P403 : stoker dans un endroit bien ventilé.

**Élimination**

S.O.

**Autres dangers**

Peut déplacer l'oxygène et causer rapidement la suffocation

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



## Gaz Naturel Gazeux (GNG)

Date : 10-11-2015

No. FDS 001

Version 1.02

Dernière édition : 12-12-2017

### 3. Composition/information sur les composants

COMPOSANTS	CAS #	% (p/p)
Méthane	74-82-8	95,4
Éthane	74-84-0	1,8
Azote	7727-37-9	1,9
Dioxyde de carbone	124-38-9	0,7

**Information additionnelle** Présent comme impureté d'autres hydrocarbures simples

### 4. Premiers soins

**Procédures de premiers secours** Montrer cette fiche de données de sécurité au personnel d'urgence et au médecin traitant.

**Contact oculaire** S.O.

**Contact cutané** S.O.

**Inhalation**  
Transporter la victime à l'air frais  
Pratiquer la réanimation cardiorespiratoire au besoin  
Donner de l'oxygène si cela est possible  
Le cas échéant, un examen médical est obligatoire

**Ingestion** S.O.

**Symptômes et effets importants** **ASPHYXIAN SIMPLE:** un gaz physiologiquement inerte qui exerce son action par déplacement de l'oxygène de l'air et qui peut avoir comme conséquence d'abaisser le pourcentage d'oxygène en volume sous les 19,5% et nécessaire pour maintenir une saturation du sang en oxygène.

**Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial**  
Ne s'applique pas  
Aucun traitement précis n'est indiqué  
Donner les soins appropriés selon l'état du patient

### 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

**Agents extincteurs appropriés** Ne pas éteindre le feu à moins de pouvoir arrêter la fuite.  
Poudre sèche, dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) pour les petits incendies, halon ou équivalent admis  
De l'eau pulvérisée peut être utilisée pour refroidir les contenants.

**Agents extincteurs inappropriés** Ne pas utiliser, de la mousse à faible expansion ou un jet d'eau puissant directement sur le gaz.

**Dangers spécifiques du produit dangereux**  
Inflammable si exposé à toute source d'ignition  
Le gaz naturel est plus léger que l'air et se disperse dans l'atmosphère  
Le gaz naturel ne brûlera pas et n'explosera pas s'il n'y a pas assez d'air ou s'il y en a trop  
Évacuer la zone si les soupapes de sécurité sont actionnées  
Le risque de rallumage ou d'explosion existe si la flamme est éteinte sans interruption de l'arrivée du gaz naturel et/ou si le lieu du sinistre n'est pas refroidi et la cause du feu n'est pas éliminée

**Produits de combustion dangereux** Le CO (monoxyde de carbone) si la combustion du gaz naturel est incomplète.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



## Gaz Naturel Gazeux (GNG)

Date : 10-11-2015

No. FDS 001

Version 1.02

Dernière édition : 12-12-2017

### 6. Mesures à prendre en cas de déversements accidentels

<b>Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence</b>	Utiliser un respirateur autonome dans des cas d'urgence Arrêter le déversement ou la fuite Éliminer toute source d'ignition et de chaleur Assurer une ventilation maximale ou mettre une ventilation forcée. Évacuer le personnel non essentiel et établir un périmètre de sécurité Composer le 911 Si ce service n'est pas disponible dans votre région, composez le 1 800 361-8003
<b>Précautions relatives à l'environnement</b>	Laisser échapper le gaz dans l'atmosphère. Pour des quantités importantes, consulter le bureau régional de l'autorité environnementale ayant juridiction.
<b>Méthodes et matériaux pour l'isolation et le nettoyage</b>	Vérifier la condition et le comportement du récipient. Considérez les conditions météorologiques (vitesse et direction du vent, température, humidité). Rester en amont, et si possible évaluer le sens du déplacement du produit. Utiliser de l'eau pulvérisée pour disperser les vapeurs. Isoler la zone jusqu'à ce que le gaz se soit dispersé. Aérer et tester la zone avant d'entrer.

### 7. Manutention et stockage

<b>Précautions relatives à la sécurité de manutention</b>	La manipulation doit être conforme aux dispositions de la LSST et de ses règlements, tel que le RSST (notamment les sections VII et X), le RSSM et le CSTC. Manipuler à l'écart de toute source d'ignition. Ne pas fumer. Utiliser des outils non métalliques. L'appareillage doit être mis à la masse. Ventiler adéquatement sinon porter un appareil respiratoire approprié. Les bouteilles de gaz comprimés ne doivent pas subir de chocs violents et il ne faut jamais utiliser une bouteille endommagée. Elles doivent être attachées debout ou retenues dans un chariot lorsqu'elles sont utilisées. Ne pas utiliser les bouteilles de gaz comprimés à d'autres fins que celles auxquelles elles sont destinées. Manipuler de façon sécuritaire selon les méthodes normalisées et conformes aux RSST, NFPA-30 et CNPI. Il existe un code de la CSA (Association canadienne de normalisation) sur l'installation du gaz naturel et du propane (CSA B149.1-00). Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Voir aussi les règlements OSHA pour la manipulation de ce produit, y compris la norme 29 CFR 1910.110 Storage and handling of liquefied petroleum gases.
<b>Conditions de sécurité de stockage</b>	L'entreposage doit être conforme aux dispositions de la LSST et de ses règlements, tel que le RSST (notamment les sections VII et X), le RSSM et le CSTC. Selon la situation, le chapitre Bâtiment du Code de sécurité et le CNPI peuvent également s'appliquer. Conserver à l'écart de toute source de chaleur et d'ignition. Conserver dans un endroit frais, à l'abri des matières oxydantes. Mettre les contenants à la masse, dans un endroit bien ventilé. Les bouteilles de gaz comprimé doivent être conformes à la Loi sur les appareils sous pression (L.R.Q., c. A-20.01) et aux règlements qui en découlent. Les bouteilles de gaz comprimé doivent être tenues à l'écart de toute source de chaleur susceptible d'élever la température du contenu au-delà de 55 °C, être munies du capuchon protecteur des soupapes quand elles ne sont pas utilisées, être emmagasinées debout, les soupapes dirigées vers le haut et être solidement retenues en place. Des bouteilles de gaz comprimé reliées en série par un collecteur doivent être supportées, maintenues ensemble et former une unité, à l'aide d'un cadre ou d'une autre installation conçu à cette fin. Les robinets et les dispositifs de sécurité doivent être à l'abri des chocs. Conserver à l'écart de toute flamme, des étincelles et des températures excessives. Conserver uniquement dans des contenants approuvés.
<b>Incompatibilités</b>	Le gaz naturel peut brûler ou exploser dans un espace clos lorsqu'il est mélangé à des oxydants forts (peroxyde, chlore, dioxyde de chlore, oxygène liquide) Ce produit est incompatible avec ces substances: Le chlore, l'oxygène à l'état liquide, les agents oxydants forts.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



## Gaz Naturel Gazeux (GNG)

Date : 10-11-2015

No. FDS 001

Version 1.02

Dernière édition : 12-12-2017

### 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Paramètres de contrôle – Valeurs d'exposition admissibles RSST (QC)	NOM CHIMIQUE	# CAS	Type	Valeur	Remarque
	Méthane	74-82-8			Asphyxiant simple
	Éthane	74-84-0			Asphyxiant simple
	Azote	7727-37-9			Asphyxiant simple
	Dioxyde de carbone	124-38-9	VEMP VECD	5000 ppm 30 000 ppm	

**Autre information** Aucuns connus

**Contrôle d'ingénierie** Ventilation générale. Utiliser un ventilateur mécanique antidéflagrant

#### Mesures de protection individuelle

**Protection des yeux/visage** S'il y a des risques de contact avec le gaz naturel sous pression, porter des lunettes de protection ou un écran facial  
La sélection d'un protecteur oculaire, lunettes anti-éclaboussures, écran facial, etc. dépend de la nature du travail à effectuer et du risque d'exposition.

**Protection de la peau et du corps** Dans des conditions normales, les gants ne sont pas nécessaires

**Protection respiratoire** En général, aucune protection nécessaire s'il y a suffisamment d'oxygène.  
Utiliser un respirateur autonome dans des cas d'urgence

### 9. Propriétés physico-chimiques

<b>Apparence (état physique, couleur, etc.)</b>	Gaz incolore et inodore	<b>Tension de vapeur</b>	S.O.
<b>Odeur</b>	Produit odorant (mercaptan) pour la détection de fuites odeur d'œufs pourris	<b>Densité de vapeur (air = 1)</b>	0,578
<b>Seuil olfactif</b>	Moins de 10 000 ppm dans l'air	<b>Densité relative (eau = 1)</b>	0,44 à -162 °C
<b>pH</b>	S.O.	<b>Solubilité(s) dans l'eau</b>	0,0023g/100 ml
<b>Point de fusion/point de congélation</b>	-187 °C à -182 °C (estimé)	<b>Coefficient de partage n-octanol/eau</b>	0,0812
<b>Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition</b>	-161 °C	<b>Température d'auto inflammation</b>	538 °C
<b>Point d'éclair</b>	-188 °C	<b>Température de décomposition</b>	N.D.
<b>Taux d'évaporation (éther = 1)</b>	S.O.	<b>Viscosité</b>	N.D.
<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>	S.O.	<b>Point d'écoulement</b>	N.D.
<b>Limites supérieures/Inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité</b>	Inférieure : 4,9% à 25 °C Supérieure : 14,9% à 25 °C		

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



## Gaz Naturel Gazeux (GNG)

Date : 10-11-2015

No. FDS 001

Version 1.02

Dernière édition : 12-12-2017

### 10. Stabilité et réactivité

<b>Réactivité</b>	Tenir loin des sources d'allumage et de chaleur, des températures élevées, des flammes nues, des étincelles, de la soudure, de l'électricité statique et d'autres sources d'ignition. Défense de fumer.
<b>Stabilité chimique</b>	Stable dans des conditions normales d'utilisation, de conservation et de transport.
<b>Risques de réactions dangereuses</b>	Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.
<b>Conditions à éviter</b>	Le méthane gazeux, à l'intérieur des limites d'inflammabilité ou d'explosivité, peut facilement s'enflammer en présence d'une décharge électrostatique d'énergie suffisante.
<b>Matériaux incompatibles</b>	Peut brûler ou exploser dans un espace clos lorsqu'il est mélangé à des oxydants forts (peroxyde, chlore, dioxyde de chlore, oxygène liquide)
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	Lorsqu'il est chauffé à haute température, jusqu'à sa décomposition, il émet des gaz toxiques de monoxyde de carbone et de dioxyde de carbone.

### 11. Données toxicologiques

<b>Information sur les voies d'exposition probables</b>	Voies respiratoires et cutanée. Physiologiquement inerte. L'ingestion est peu probable lors d'une utilisation industrielle normale.
<b>Effets sur la santé associés aux ingrédients</b>	
<b>Inhalation/peau/yeux</b>	Asphyxiant simple : Le gaz naturel en déplaçant l'air, agit comme un asphyxiant. Le remplacement de l'air par le gaz naturel peut causer des maux de tête, un affaiblissement des facultés, des erreurs de jugement, une lassitude croissante et une coordination réduite menant à des convulsions, au coma puis à la mort. Narcotique à de fortes concentrations

#### Données toxicologiques aiguës

Nom chimique	CAS	DL <sub>50</sub>	CL <sub>50</sub>
Méthane	74-82-8	N.A.	35 355 ppm 4 heures(souris)
Éthane	74-84-0	N.A.	N.D.
Azote	7727-37-9	N.A.	N.D.
Dioxyde de carbone	124-38-9	N.A.	N.D.

<b>Corrosion/irritation de la peau</b>	Ce produit n'est pas irritant.
<b>Lésion oculaire grave/irritation oculaire</b>	Ce produit ne provoque pas d'irritation/lésion oculaire grave
<b>Sensibilisation respiratoire ou cutanée</b>	Aucune donnée concernant la sensibilisation respiratoire et cutanée n'a été trouvée dans les sources documentaires consultées.
<b>Toxicité pour certains organes cibles</b>	Aucune donnée concernant un effet sur les organes cibles n'a été trouvée dans les sources documentaires consultées.
<b>Cancérogénicité</b>	Aucune donnée concernant un effet cancérogène n'a été trouvée dans les sources documentaires consultées (OSHA, ACGIH).
<b>Toxicité pour la reproduction</b>	Aucune donnée concernant les effets sur la reproduction n'a été trouvée dans les sources documentaires consultées.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



## Gaz Naturel Gazeux (GNG)

Date : 10-11-2015

No. FDS 001

Version 1.02

Dernière édition : 12-12-2017

**Mutagénicité sur les cellules germinales** Aucune donnée concernant un effet mutagène in vivo ou in vitro sur des cellules de mammifères n'a été trouvée dans les sources documentaires consultées.

### 12. Données écologiques

Ecotoxicologie aquatique	Composants	CAS	CL <sub>50</sub>
	Méthane	74-82-8	N.D.
	Éthane	74-84-0	N.D.
	Azote	7727-37-9	N.D.
	Dioxyde de carbone	124-38-9	N.D.

**Ecotoxicologie terrestre** Ce matériel n'est pas nocif pour l'environnement.

**Persistance et dégradation** Le produit n'est pas persistant dans l'environnement

**Potentiel de bioaccumulation** Ne provoque pas de bioaccumulation.

**Mobilité dans le sol** Non considéré comme mobile.

**Autres effets nocifs** Donnée non disponible.

### 13. Données sur l'élimination

**Élimination des résidus** Laisser échapper le gaz dans l'atmosphère.  
Dans le cas d'une fuite d'une bouteille, fermer la bouteille et la retourner au fournisseur.

### 14. Informations relatives au transport

**Identification ONU** UN 1971  
**Nom d'expédition** GAZ NATUREL (à haute teneur en méthane) COMPRIMÉ  
**Classe de danger** 2.1  
**Groupe d'emballage** S.O

**Dangers environnementaux** Ce matériel n'est pas nocif pour la vie aquatique.

**Description additionnelle et information** S.O.

### 15. Informations sur la réglementation

**Règlementation applicable** La classification du produit et la FDS ont été élaborées conformément au RPD.  
Ce produit a été classifié selon les critères du RPC et la FDS contient tous les renseignements requis par le RPD.  
Loi sur la santé et la sécurité du travail (chapitre S-2.1)  
Règlement sur la santé et la sécurité du travail (c. S-2.1, r. 19.01)  
Le produit est contrôlé selon le SIMDUT-2015  
L'ensemble des ingrédients font partis de la liste intérieure des substances au Canada. (LIS)

### 16. Autres informations

**FDS rédigée par** Envirospec pour Énergir  
[www.envirospec.qc.ca](http://www.envirospec.qc.ca)  
**FDS historique** Première version 10-11-2015  
**FDS statut** Actif

## Gaz Naturel Gazeux (GNG)

Date : 10-11-2015

No. FDS 001

Version 1.02

Dernière édition : 12-12-2017

### Autres informations

Les renseignements contenus dans cette fiche ont été écrits selon les meilleures connaissances et la meilleure expérience actuellement disponibles.

### Références

**ACGIH.** *Guide to Occupational Exposure Values 2012*, Compiled by the American Conference of Governmental Industrial Hygienists (ACGIH)

#### CANUTEC

**CSST.** *Service du répertoire toxicologique.*

**GOVERNEMENT DU QUÉBEC.** *Règlement sur la santé et la sécurité du travail (c.S-2.1, r.19.01) Update August 1<sup>st</sup> 2015*

**ROBERT R, Lauwerys (2003).** *Toxicologie industrielle et intoxications professionnelles. 5<sup>e</sup>édition.* Masson, 1252 pp.

**Transport Canada,** *Règlement sur le transport des marchandises dangereuses (RTMD)*

**U.S. DEPARTMENT OF HEALTH AND HUMAN SERVICES (2005).** *NIOSH Pocket Guide to Chemical Hazards.* NIOSH Publications, 424 pp.

**U.S. NATIONAL FIRE PROTECTION ASSOCIATION.** *Standards*

NFPA 77, Standard for Static Electricity

NFPA 68, Standard on Explosion Protection by Deflagration Venting

NFPA 69, Standard on Explosion Prevention Systems

### Acronymes

ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists

AICS: Australian Inventory of Chemical Substances

CAS: Chemical Abstract Services

CL: Concentration létale

CSST: Commission de la santé et sécurité du travail

DL: Dose létale

ECL: Existing Chemicals List

FDS: Fiche de Données de Sécurité

IARC: International Agency for Research on Cancer

LES: Liste extérieure des substances (Canada)

LIS: Liste intérieure des substances (Canada)

N.D.: Non Disponible

N.A. : Non Applicable

NFPA: National Fire Protection Association

NIOSH: National Institute for Occupational Safety and Health

NTP: National Toxicology Program

OEL: Occupational Exposure Limit

ONU: Organisation des Nations Unies

OSHA: Occupational Safety and Health Administration

QC: Province de Québec, Canada

REPTOX : Répertoire toxicologique de la CSST

RTMD: Règlement sur le transport des marchandises dangereuses

SGH: Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques

SIMDUT: Système d'Information sur les Matières Dangereuses Utilisées au Travail

S.O.: Sans Objet

STEL: Short Term Exposure Limit

TSCA: Toxic Substances Control Act

TWA: Time Weighted Average

VECD : Valeur d'exposition de courte durée

VEMP : Valeur d'exposition moyenne pondérée